ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés des pâtissiers et chocolatiers

Question écrite n° 28284

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés rencontrées par les pâtissiers et chocolatiers, depuis le début du confinement lié à la crise sanitaire du covid-19. L'arrêté du 15 mars 2020, complétant l'arrêté du 14 mars 2020, portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, autorise dans son article 1er II, les commerces de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisés à rester ouverts. Cependant, les pâtissiers et chocolatiers sont aujourd'hui fortement touchés par une forte baisse d'activité affichant des pertes allant de 35 % à 50 % de leur chiffre d'affaires. Certains ont d'ailleurs été contraints de fermer les quinze premiers jours du confinement, ayant ainsi un chiffre d'affaires nul sur cette période. Par ailleurs, la perspective des fêtes de Pâques ne permettra pas de redresser la situation, les clients se faisant extrêmement rares. Ainsi, le confinement et les restrictions de déplacement, nécessaires pour lutter efficacement contre le covid-19, ont fortement impacté leurs activités. Il apparaît alors nécessaire de réfléchir, dès maintenant, à un soutien économique et fiscal pour cette filière. Aussi, elle souhaiterait savoir les actions envisagées par le Gouvernement afin de permettre à ces commerces de proximité de se maintenir et de traverser cette crise.

Données clés

Auteur : Mme Isabelle Valentin
Circonscription : Haute-Loire (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28284
Rubrique : Commerce et artisanat
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 avril 2020, page 2733
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)